

L'honorable Allan J. MacEachen (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, je voudrais, en traitant de la motion proposée par le sénateur Murray, mettre de côté mes réserves fréquentes et bien connues sur l'utilisation routinière de l'étude préalable et me concentrer sur la question de savoir s'il est avantageux à ce moment-ci d'entamer une étude préalable de l'Accord de libre-échange. Je me rends parfaitement compte de l'importance de l'Accord de libre-échange. En temps normal, il pourrait faire l'objet d'une attention particulière, mais je me demande s'il y a un avantage quelconque à adopter la motion à cette étape-ci.

L'approbation de la motion du sénateur Murray ferait entreprendre au comité sénatorial un examen du sujet du projet de loi C-130 avant même le début du débat à l'étape de la deuxième lecture à la Chambre des communes, sans compter l'examen du projet de loi par un comité de la Chambre. Nous savons tous que le comité sénatorial permanent des affaires étrangères procède déjà à l'examen de l'Accord de libre-échange. Le comité sénatorial a reçu son mandat le 5 novembre 1987, mandat voulant que le comité:

... soit autorisé à étudier les éléments d'un accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, déposés au Sénat le 6 octobre 1987 (document parlementaire n° 332-589), ainsi que les textes qui ont été approuvés...

A proprement parler, le comité sénatorial examine—et cela, depuis six mois—le sujet du projet de loi C-130, soit l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

En principe, je dirais que l'Accord de libre-échange et le projet de loi reviennent à peu près au même. L'honorable John Crosbie, ministre du Commerce extérieur, semble l'avoir reconnu au cours d'un échange suivant qu'il a eu avec le sénateur Frith à l'émission *Question Period*, diffusée le 28 mai 1988 au réseau CTV:

M. CROSBIE: Nous avons été élus pour gouverner le Canada et, ces trois dernières années, nous avons mis au point cet accord de libre-échange. Nous demandons au Sénat d'en entamer l'étude. Les sénateurs ont le texte de l'accord depuis le mois de décembre.

LE SÉNATEUR FRITH: De l'accord commercial et non du projet de loi.

M. CROSBIE: De l'accord, mais le projet de loi vise seulement à mettre l'accord en œuvre.

Charger le comité d'un autre mandat à ce moment-ci ne donnera absolument rien de plus, à mon avis. Cela risque au contraire de faire perdre de vue au comité l'essence de l'accord en l'obligeant prématurément à se pencher sur le projet de loi lui-même.

Je peux étayer ce point de vue en rappelant le travail du comité. Le comité sénatorial permanent des affaires étrangères a entamé ses audiences sur l'Accord de libre-échange le 17 novembre 1987 au moyen d'une enquête générale. Au cours de ses quatre premières séances, il a entendu les témoignages de l'ambassadeur et sous-négociateur en chef, M. Gordon Ritchie, de l'honorable Pat Carney, et de M. Murray Smith, de l'Institut des recherches politiques. Cette phase nous a permis de recueillir de l'information sur les négociations qui ont mené à la conclusion de l'accord et d'obtenir une vue générale indispensable de l'accord lui-même dans son ensemble. Il importe

[Son Honneur le Président.]

de se rappeler que ces réunions ont eu lieu avant la ratification du texte final de l'accord.

Après les Fêtes et après que le texte final de l'accord ait été ratifié par le Canada et les États-Unis, le comité a entrepris d'examiner certains éléments de l'accord, à commencer par l'énergie. Au cours de son étude du secteur de l'énergie, le comité a d'abord entendu trois hauts fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et ensuite une trentaine d'autres témoins du secteur privé et de l'Office national de l'énergie.

En plus de l'énergie, le comité a tenu des audiences sur le mécanisme de règlement des différends et entendu le témoignage des membres du Bureau des négociations commerciales suivi de celui de personnages de l'extérieur qui sont des autorités reconnues.

● (1740)

Comme les honorables sénateurs le savent, le comité a consacré un certain temps à la question des pouvoirs fédéraux découlant de traités dans des domaines relevant de la compétence des provinces et il a écouté le témoignage de quatre experts juristes.

Le comité ne s'est pas contenté de tenir des audiences à Ottawa; il est allé dernièrement à Washington pour avoir une série de rencontres officieuses avec des fonctionnaires américains et des experts commerciaux. Nous nous sommes surtout renseignés sur le mécanisme de règlement des différends, mais nous n'avons pas parlé que de cela car d'autres sujets sont venus sur le tapis. Au cours de cette visite, les membres du comité ont eu des discussions avec leurs homologues d'un sous-comité du commerce de la Chambre des représentants américaine, ainsi qu'avec d'autres autorités des secteurs public et privé.

Le comptais lire la liste des témoins que le comité a entendus mais étant donné sa longueur, je demande du Sénat la permission de la faire publier en appendice du *hansard*.

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, pourrions-nous décider de ne pas tenir compte de l'heure pour pouvoir terminer ceci ce soir?

Son Honneur le Président pro tempore: Est-ce d'accord, honorables sénateurs, que je ne tienne pas compte de l'heure?

Des voix: D'accord.

Le sénateur MacEachen: Ai-je la permission d'annexer cette liste en appendice?

Son Honneur le Président pro tempore: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(Voir Annexe «B», p. 3613).

Le sénateur MacEachen: La liste des témoins montrera aux honorables sénateurs le travail minutieux auquel s'est livré le comité et à quel point il se rapporte à l'Accord de libre-échange et au projet de loi à venir.

Ainsi, lorsque l'honorable John Crosbie, nous demande, comme il l'a fait lors de l'émission *Question Period* sur les ondes du réseau CTV, de commencer à étudier l'Accord du libre-échange, nous devons signaler qu'en fait, le Sénat examine cet accord depuis plus de six mois maintenant. Tout ce travail est déjà un pas de fait d'avance en prévision du moment où nous examinerons vraiment le projet de loi.